

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Aulnoy-lez-Valenciennes

COMMUNE DE PETITE-FORÊT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-huit, le 28 juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Marc BURY, Maire, en suite de la convocation en date du vingt-deux juin deux mil dix-huit dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Martine DILIBERTO - Marie-Geneviève DEGRANDSART – Pasquale TIMPANO - Marcel BURNY - Ali FARHI - Elizabeth DERCHE - Bernard VANDENHOVE - Mirella BAUWENS - Alberte LECROART- Jean-Pierre POMMEROLE - Annie BURNY – Guy MORIAMEZ - Rachid LAMRI - Christine LEONET - Sandrine GOMBERT - Dominique DAUCHY - Cédric OTLET - Grégory SPYCHALA - Claudine GENARD - Jean CAVERNE – Gérard QUINET - Henri ZIELINSKI – Marie-Christine PICOT

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Isabelle DUFRENNE a donné pouvoir à Marc BURY
Marie-Christine VEYS a donné pouvoir à Cédric OTLET
Ingrid SAGUEZ a donné pouvoir Gérard QUINET

SÉANCE : le 28 juin 2018

Délibération n° : 18-06-16

1.4 Autres types de contrats

Objet : Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) pour l'échange de données relatives aux enfants allocataires soumis à l'obligation scolaire

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 24

Nombre de suffrages exprimés : 27

Votes Pour : 27

Votes Contre : 0

Abstention : 0

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R131-10-3 du Code de l'éducation qui autorise la C.A.F., chargée du versement des prestations familiales, à transmettre aux maires qui en font la demande, les données relatives aux enfants soumis à l'obligation scolaire.

CONSIDÉRANT que la C.A.F. met à disposition les données statistiques sur les enfants allocataires soumis à obligation scolaire âgés de 6 à 16 ans,

CONSIDÉRANT que le Maire doit veiller à la bonne inscription des enfants soumis à l'obligation scolaire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

Article 1er : d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la C.A.F pour l'échange de données relative aux enfants allocataires soumis à l'obligation scolaire.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés
Pour extrait certifié conforme

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal

administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

Le Maire,

Marc BURY



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 07/07/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 07/07/2018

Pour copie conforme

- Le 07/07/2018

Marc BURY, MAIRE

COMMUNE DE PETITE FORET

